

**Délibération n° 2022 03 21-13 : FONCIER –
Approbation du contrat de relance du logement
entre l'Etat, la CCVL et les communes de
Messimy, Sainte-Consorce, Thurins et Vaugneray.**

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 11/03/2022
En exercice :	33	
Présents :	29	Affichage de la convocation : 15/03/2022
Pouvoirs :	4	
Votants :	33	Affichage du compte rendu : 23/03/2022
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMIN, Jean-Pierre NEMOZ, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Sylvie RAZY, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA, Véronique DUMAS, Roland BADOIL, Carine BERNY, Sylvère MATHIEU, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET.		
Absents ayant remis pouvoir :		
Mme Chantal BERTHILLON donne pouvoir à Mme Danielle CHARVOLIN, Mme Aline DURAND donne pouvoir à M Stéphane GILLET, Mme Ghislaine FROMM donne pouvoir à Mme Carine BERNY Mme Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES donne pouvoir à Mme Sandrine ARNAUD (à partir de la délibération n°2)		
Absents ou excusés :		
NEANT		

M BOUKACEM Safi est nommé secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales)

Dans le cadre du plan France relance, l'Etat accompagne la relance de la construction durable à travers un dispositif de contractualisation sur les territoires caractérisés par une tension du marché immobilier.

Ce contrat marque l'engagement des signataires dans l'atteinte d'objectifs ambitieux de production de logements neufs au regard des besoins identifiés dans leur territoire.

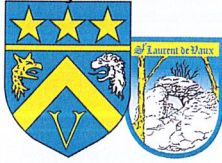
Il s'inscrit dans la continuité du pacte pour la relance de la construction durable signé en novembre 2020 par le Ministère du logement et les associations de collectivités, et de l'aide à la relance de la construction durable qui accompagnait les communes dans leur effort de construction sur la période septembre 2020 - août 2021.

Le présent contrat fixe, pour chacune des communes signataires, les objectifs de production de logements ouvrant droit au bénéfice d'une aide à la relance de la construction durable inscrite au Plan France Relance.

Le montant prévisionnel de l'aide est établi au regard de l'objectif de production de logements, sur la base des autorisations de construire portant sur des opérations d'au moins 2 logements, d'une densité minimale de 0,8 et d'un montant de 1500€ par logement. Les logements provenant de la transformation de surfaces de bureau ou d'activités en surfaces d'habitation font l'objet d'une subvention complémentaire de 500€ par nouveau logement.

Pour la commune de Vaugneray, l'objectif de logements ouvrant droit à une aide a été estimé à 20 par les services de l'Etat.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention afin de permettre, le cas échéant à la commune de bénéficier du soutien de l'Etat.



Délibération n° 2022 03 21-13 : FONCIER –
Approbation du contrat de relance du logement
entre l'Etat, la CCVL et les communes de
Messimy, Sainte-Consorte, Thurins et Vaugneray.

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
Dont le résultat est le suivant :*

**33 suffrages exprimés : 33 voix Pour
UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

APPROUVE le contrat de relance du logement proposé par les services de l'Etat et joint en annexe
AUTORISE Monsieur le Maire à signer au nom de la commune ledit contrat et à prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution
DIT que les recettes seront inscrites au budget annexe PLH 2022.

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le
25.03.22
et de la publication en mairie le
25.03.22



Pour copie certifiée conforme
Au registre des délibérations
Le Maire
Daniel JULLIEN

